

## Formulaire de demande relatif à l'octroi d'une prime d'encouragement à l'ouverture d'un commerce

### DONNEES GENERALES:

Nom de la société	
Adresse de l'établissement	
Numéro d'entreprise	
Code(s) NACE	
Nom et prénom du demandeur	
Qualité professionnelle (gérant, administrateur,...)	
N° de GSM du demandeur	
Adresse e-mail du demandeur	
Nom du titulaire du compte bancaire	
Numéro IBAN	

**Expliquez le concept de votre magasin et en quoi celui-ci correspond à un projet de qualité et positif pour le quartier :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Le commerce est durable ou participe à l'économie sociale**

- Oui**
- Non**

### CONDITIONS REQUISE POUR POUVOIR BENEFICIER DU INDEMNISATION :

- **Pour prétendre à la prime, le demandeur doit :** Le commerce doit s'installer dans une zone définie à l'article 4 du règlement relatif à l'octroi d'une prime d'encouragement à l'ouverture d'un commerce.
- Le commerce doit être un concept de qualité, original et/ou répondant aux besoins de la zone.
- Le commerce doit être accessible au public conformément à la loi du 10 novembre 2006 relative aux heures d'ouverture.
- Le commerçant doit être en règle avec les dispositions légales régissant son activité ainsi que les législations fiscales, sociales et environnementales.
- Le commerçant doit être en règle avec les prescriptions urbanistiques et environnementales.

- l'unité d'établissement et le siège social doivent être établis pour la première fois sur le territoire de la commune de Saint-Gilles
- S'engager à continuer ses activités sur le territoire de la commune de Saint-Gilles pour une période d'au moins 3 ans à dater de l'octroi de la prime

Les dossiers suivants ne sont pas recevables :

- Les commerces déjà en activité à la date d'entrée en vigueur du présent règlement.
- La reprise de commerce existant
- Les activités B2B, les professions libérales, les agences immobilières, les banques et assurances, les agences de paris, les concessionnaires automobiles et motos ;

## ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

**Le(s) soussigné(s) déclare(nt) expressément que :**

- J'ai consulté et accepte les conditions du règlement communal relatif à la prime en objet.
- Je certifie être habilité à représenter la société demandeuse et avoir fourni des informations exactes dans le présent formulaire.
- J'autorise l'Administration communale de Saint-Gilles à traiter mes données dans le cadre de cette demande.

Pour toute information concernant ce traitement de données à caractère personnel, vous pouvez nous contacter à [developpement.economique@stgilles.brussels](mailto:developpement.economique@stgilles.brussels) ou par courrier à Place Van Meenen, 39 1060 Saint-Gilles.

- Je certifie que les données renseignées dans le présent formulaire sont sincères et complètes.
- Je confirme être informé(s) du fait que la communication de toute information inexacte ou frauduleuse entraînera l'obligation de rembourser l'intégralité de la prime reçue.

Cette demande doit être introduite dans les trois mois suivant l'ouverture du commerce et être adressée par email ([developpement.economique@stgilles.brussels](mailto:developpement.economique@stgilles.brussels)) ou par courrier recommandé à l'attention du Collège des Bourgmestre et Échevins – service développement économique avant le 31 décembre 2024.

Le formulaire est délivré sur simple demande auprès de l'administration communale (Service développement économique, Place Van Meenen, 39 1060 Saint-Gilles) ou téléchargeable via le site internet de la commune de Saint-Gilles (<https://stgilles.brussels/>).

## ANNEXES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- copie carte d'identité (recto/verso)
- extrait banque carrefour
- Preuve de l'identité bancaire (ex : extrait de compte, copie de carte de banque ou attestation bancaire).
- Pièces justificatives en cas de commerce durable ou participant à l'économie sociale

Date :

Signature :